



Le Conseil intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale
du Cercle de Corsier est convoqué
Procès-verbal de la séance du jeudi 12 juin 2025, à 20h00,
Salle la Bergère, administration communale, 1805 Jongny

Comité de direction	M. Cédric Desmet, Municipal à Corsier-sur-Vevey Mme Céline Murisier, Municipale à Jongny M. Laurent Paschoud, Municipal à Corseaux M. Gilbert Cavin, Municipal à Chardonne
Chardonne	Mme Céline Chappuis, conseillère communale Mme Anne Ducret, conseillère communale Mme Mélanie Fort, conseillère communale M. Jean-Philippe Mouron, conseiller communal Mme Carine Neyroud, conseillère communale Mme Madeleine Skinner, conseillère communale
Corseaux	Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan, conseillère communale Mme Corinne Borloz, conseillère communale M. Patrick Forestier, conseiller communal M. Jean-Paul Gremion, conseiller communal Mme Martine Jacomelli, conseillère communale, suppléante Mme Catherine Mürset, conseillère communale, suppléante
Corsier-sur-Vevey	Mme Véronique Deparis, conseillère communale M. Cyril Pargaud, conseiller communal M. Tiago Ribeiro, conseiller communal M. François Rittmeyer, conseiller communal Mme Mireille Roth, conseillère communale M. Adrien Vonlanthen, conseiller communal Mme Chantal Pfefflerlé, conseillère communale, suppléante M. Max Williams, conseiller communal, suppléant
Jongny	M. Raphaël Ansermot, conseiller communal Mme Sandrine Félix, conseillère communale M. Rodrigo Leal, conseiller communal M. Yves Forestier, conseiller communal, suppléant
Présidence	M. Tiago Ribeiro
Scrutatrices	Mme Madeleine Skinner Mme Sandrine Félix
Excusé-e-s	<i>Mme Caroline Almond, Chardonne Mme Corinne Ansermoz, Jongny M. Damien Chenevard, Corsier M. Abdallah Deradji, Corseaux Mme Coralie Patthey, Corseaux Mme Estelle Pietrolungo, Jongny Mme Marouska Soltermann, Corsier</i>

Le procès-verbal est **approuvé à la majorité moins 1 abstention**. Remerciements sont transmis à son auteure.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil intercommunal

M. le Président indique que le prochain CI a été avancé au 24 septembre 2025 en raison de la tenue du CI de l'ASR le 25 septembre 2025. Cette séance aura lieu à Chardonne.

Durant la séance de bureau qui a précédé le présent CI, il a été procédé à l'assermentation des deux délégués suppléants qui ne l'avaient pas encore été. Il s'agit de Mme Delphine Morel, pour Chardonne, et de M. Yves Forestier, pour Jongny.

5. Point de la situation de l'Accueil de jour par M. Luc Visinand, RAJ

M. Visinand, chef de service de l'accueil de jour, effectue un point de situation détaillé. Son exposé présente les inscriptions pour l'année 2025-2026, les évolutions des tranches horaires, la réduction de la capacité d'accueil à Jongny de 80 à 70 places en raison de problèmes de conformité des locaux, et les implications sur le personnel.

M. Visinand explique les critères d'attribution ; une famille est considérée non prioritaire lorsqu'un seul des parents travaille, ou lorsqu'un parent est sans emploi ou en recherche d'emploi, contrairement aux familles où les deux parents (ou le parent unique) exercent une activité professionnelle. Lors de l'enregistrement, les familles indiquent leurs jours de travail et fournissent une attestation de travail. Ainsi, elles bénéficient de la priorité uniquement pour les jours où elles travaillent et non pour les jours non travaillés.

Mme Ducret soulève une question concernant l'évolution des effectifs : certaines structures verront une diminution du personnel, tandis que d'autres, comme Chardonne, connaîtront une augmentation. Elle s'interroge sur la possibilité de muter du personnel d'une structure à une autre et sur d'éventuels licenciements.

M. Visinand précise qu'aucun licenciement n'est prévu à ce stade. Des transferts de personnel pourront être envisagés entre structures, selon les besoins. Actuellement, la priorité est la recherche de nouveaux collaborateurs, notamment pour la structure Chardonne.

Mme Ducret demande quel est le taux minimum de travail proposé aux employés.

M. Visinand indique qu'il est d'environ 30%.

Mme Félix demande s'il est envisageable d'organiser un transfert d'enfants, par exemple de la structure de Jongny vers d'autres, afin de répartir les effectifs.

Mme Murisier répond que cette option est difficilement envisageable en raison des contraintes liées aux transports. De plus, les autres structures sont également proches du maximum de leur capacité.

M. Yves Forestier revient sur les chiffres présentés concernant Jongny, où l'on passe de 80 enfants accueillis à 70. Il rappelle que la structure a aujourd'hui la capacité d'accueillir 80 enfants, avec du personnel et des locaux disponibles, situation rendue possible grâce à des dérogations, qui ne semblent plus applicables à l'avenir. Il exprime son incompréhension face à cette situation, s'interrogeant sur les raisons de ce changement.

M. Visinand indique que la structure de Jongny a bénéficié, pendant dix ans, d'une dérogation lui permettant d'accueillir un nombre d'enfants supérieur aux normes en vigueur. Cependant, en raison de retards

accumulés dans la mise en œuvre du projet d'agrandissement, cette dérogation ne peut plus être prolongée. La capacité d'accueil doit désormais être alignée sur les normes actuelles.

M. Cavin précise que l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP), instance réunissant les représentants des communes du district, a validé ces nouvelles normes. Le service de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a ensuite accordé un délai d'environ deux ans pour que les communes s'y conforment.

Parmi ces normes figure, par exemple, une exigence d'espace de deux mètres carrés par enfant. Certains espaces, autrefois comptabilisés comme surface de vie, ne peuvent plus l'être selon les nouvelles règles. Le Municipal souligne que ces décisions ont été adoptées par les représentants des communes, puis appliquées par les services cantonaux. Les communes, en particulier les plus petites avec une représentation limitée au sein des instances décisionnelles, n'ont que peu de marge de manœuvre dans l'application de ces normes.

Mme Felix demande si la réduction du nombre de places à Jongny signifie que la structure correspond désormais aux normes en vigueur.

Mme Murisier répond que la structure de Jongny n'est malheureusement toujours pas conforme aux normes de construction (toilettes, éclairage, etc.). Un calendrier prévoyait des travaux de mise aux normes ou de construction d'une nouvelle structure. Un précédent projet d'UAPE a été refusé il y a dix ans par le Conseil communal de Jongny. Un plan d'affectation a depuis été validé pour les nouveaux collègues. Un crédit lié à ce projet sera soumis au vote du Conseil communal de Jongny en octobre 2025, avec l'espoir qu'il soit accepté.

Mme Murisier ajoute que jusqu'ici, des aménagements provisoires étaient admis, comme la salle des pas perdus de la salle de gymnastique pour accueillir les plus petits. Cependant, le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) ne considère plus ces zones comme des espaces de vie valables, ce qui a entraîné la perte de mètres carrés et, par conséquent, la réduction de la capacité d'accueil. Actuellement, seule l'ancienne salle polyvalente est reconnue comme espace de vie.

Mme Felix relève dès lors que certains « bricolages » sont acceptés, mais pas d'autres.

Mme Murisier confirme. Elle souligne que, tant qu'aucun nouveau projet concret n'est lancé, la structure actuelle reste vulnérable. Il existe une véritable menace de retrait de l'autorisation d'exploiter, car cela fait désormais plus de dix ans que la nécessité d'un nouveau projet est identifiée, sans qu'il ait pu être concrétisé. Le SCAJE ne fait qu'appliquer la loi.

M. Patrick Forestier demande ce qu'il en est de la perte de places à Corseaux.

M. Paschoud répond que, concernant Corseaux, la Municipalité a identifié une solution provisoire qui devrait être acceptable pour le SCAJE ; des négociations sont en cours. Il souligne que ces solutions resteront temporaires. Il précise également qu'à Corseaux, environ vingt places seront perdues. Il invite les représentants communaux à faire avancer les projets au sein de leurs Conseils.

M. Rittmeyer demande quel est le taux de couverture de l'accueil pré-scolaire.

M. Visinand indique qu'il n'est pas en mesure de fournir une réponse précise à ce stade, les contrats étant actuellement en cours de préparation. Il s'engage à transmettre l'information au CoDir, afin qu'elle puisse être communiquée lors de la prochaine séance du CI.

M. Leal demande si la salle Le Bergère pourrait accueillir les enfants de Jongny.

Mme Murisier répond que cette possibilité a été étudiée, mais qu'elle n'est pas envisageable en l'état, car les infrastructures ne sont pas adaptées pour répondre aux exigences.

Sur demande de M. le Président, la présentation de M. Visinand sera transmise au bureau, qui se chargera de la faire suivre aux délégués. Ces derniers pourront ensuite la relayer à leur Conseil communal respectif.

6. Election des membres du bureau pour l'année politique 2025-2026 :

6.1 Election du-de la Président-e du Conseil intercommunal

Mme Borloz, vice-Présidente, reprend la présidence pour procéder à l'élection du-de la Président-e.

Mme Skinner propose la candidature de M. Tiago Ribeiro, actuel Président.

Il n'y a pas d'autre candidat.e.

Conformément à l'article 12 du règlement du Conseil Intercommunal, M. Ribeiro est élu tacitement et par acclamation.

6.2 Election du-de la vice-Président-e du Conseil intercommunal

M. Ribeiro présente la candidature de Mme Borloz, vice-Présidente.

Il n'y a pas d'autre candidat.e.

Conformément à l'article 12 du règlement du Conseil Intercommunal, Mme Borloz est élue tacitement et par acclamation.

6.3 Election de deux scrutateurs-trices

Les deux scrutatrices actuelles, Mme Skinner et Mme Soltermann, font part de leur volonté de se représenter.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mmes Skinner et Soltermann sont élues scrutatrices de manière tacite et par acclamation.

6.4 Election de deux scrutateurs-trices suppléant-es

Les deux scrutateurs-trices suppléant-es actuels, Mme Félix et M. Chenevard, font part de leur volonté de se représenter.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mme Félix et M. Chenevard sont élus de manière tacite et par acclamation.

7. Communications du Comité de direction

Mme Murisier remercie M. Visinand pour sa présentation et fait un point sur la situation sur les RH, où tout se déroule de manière satisfaisante.

Mme Murisier présente le projet de nouveau collège à Jongny et rappelle l'importance qu'il puisse aboutir afin de répondre à la demande croissante des familles. Elle rappelle qu'une demande de crédit de construction sera soumise au vote lors du prochain Conseil communal agendé en octobre 2025.

M. Paschoud informe sur le ski aux Pléiades. Les activités hivernales seront reconduites durant l'hiver 2025-2026 pour les élèves des EPS de Vevey, la Tour-de-Peilz et du Cercle, ce sera peut-être la dernière fois pour les 3 à 6P de nos communes. La question de la poursuite des journées à ski aux Pléiades est maintenant sur la table dans le Cercle. Elle sera discutée en séance d'intermunicipalité à la rentrée de septembre.

Le remplacement du ski par des activités hivernales avait un sens lorsque c'était une exception. Mais c'est devenu la norme à cause du réchauffement climatique et du manque de neige, et cela n'est plus soutenable.

Un rapport de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse de 2020 prédit que « les hivers seront, eux aussi, nettement plus doux au milieu du siècle. Il y a aura certes plus de précipitations, mais surtout sous forme de pluie du fait de la hausse des températures. Dans les régions de basse altitude, il neigera moins et plus rarement. Les zones enneigées diminueront donc fortement en Suisse ».

Par ailleurs, un rapport de la Cour des comptes a proposé en son temps un arrêt du soutien aux stations de très basse altitude pour ces raisons.

Dès lors, le CoDir soutient l'idée de ne plus aller skier aux Pléiades à partir de l'hiver 2026-2027, mais les Municipalités du Cercle doivent être consultées puisqu'elles couvrent le déficit d'exploitation de la Coopérative des Pléiades et qu'elles ont financé en partie le remplacement des remontées mécaniques.

En tout état de cause, la décision incombera à l'EPS. Ce dernier a prévu de préparer un nouveau concept et un catalogue d'activités en extérieur par volée, réparties sur l'ensemble de l'année scolaire.

Au sujet des transports scolaires, dans sa séance du 4 novembre 2024, le CoDir a décidé de créer et mettre au concours deux postes de surveillants pour le périmètre scolaire de la cour du collège de Jongny afin de créer une équipe dont les membres pourront se relayer. Malheureusement, aucune candidature n'a été enregistrée.

M. Adrien Murisier, Doyen de l'EPS en charge des transports scolaire, est en train de plancher sur la planification des bus pour l'année scolaire 2025-2026. Il semblerait que les besoins en transports et le lieu de résidence des élèves permettront de réduire les temps d'attente devant le collège de Jongny qui étaient problématiques et que ces derniers ne devraient pas dépasser les 6 minutes dans tout le Cercle.

M. Paschoud remercie chaleureusement M. Murisier pour la qualité du travail d'orfèvre qu'il réalise.

M. Cavin annonce l'ouverture prochaine de la crèche du Pèlerin. Il rappelle qu'à la fin de la législature précédente, en 2020, la Ville de Vevey avait exprimé sa volonté de se retirer du réseau REVE, décision formalisée fin 2021. Vevey avait ainsi décidé de reprendre l'ensemble des structures, à l'exception de celle des Écureuils. Cette décision avait laissé les quatre communes du cercle scolaire, représentant environ 30'000 habitants, avec une seule crèche d'une capacité de 40 places.

Durant les quatre dernières années, l'ASICC s'est fortement développée, tant dans le domaine du parascolaire que du pré-scolaire. Un véritable réseau a été constitué et une première crèche provisoire a dû être mise en place dans l'urgence.

C'est ainsi deux crèches de 44 places qui ont pu voir le jour durant cette législature. Le projet du Pèlerin a été particulièrement complexe à financer. Un accord de prêt a été trouvé avec le Conseil communal de Chardonne pour permettre à la Maison du Pèlerin de réaliser ces travaux d'un montant de CHF 2,6 millions. Le bureau d'architecture a respecté les délais, ce que M. Cavin tient à saluer.

Il souligne également que l'ASICC est parvenue à recruter le personnel nécessaire, malgré un contexte de pénurie sur le marché du travail.

La crèche du Pèlerin ouvrira ses portes le 11 août 2025, avec les trois types d'accueil, ce qui constitue une réelle réussite.

M. Cavin conclut en invitant les délégués à l'inauguration officielle, prévue le samedi 4 octobre 2025.

M. Desmet fait un point sur l'avancement du projet d'extension du collège de Corsier. Le mandat d'étude parallèle suit son cours. Un premier rendu intermédiaire a été présenté en mai, en présence de quatre Conseillers communaux membres de la commission consultative. Le jury a émis un rapport, tenant compte des avis des Conseillers, de la Direction scolaire et du bureau technique.

Les cinq candidats travaillent actuellement sur le rendu final, qui sera présenté au jury à la mi-septembre. Le projet lauréat sera sélectionné dans la foulée, permettant, après les éventuels délais de recours, une présentation publique ainsi qu'une présentation au Conseil communal et à l'ASICC d'ici fin novembre.

Le projet prévoit l'extension du collège avec :

- 8 salles de classe supplémentaires et 8 salles de dégagement, potentiellement convertibles en salles de classe,
- une cafétéria de 400 m² pour accueillir à minima les élèves de 9-11, voire de 7-8 selon les besoins,
- une salle de sport double avec gradins, en complément des deux salles simples existantes, afin de répondre aux normes en vigueur.

Une crèche a également été intégrée au projet en dernière minute. Les infrastructures existantes, même en cas de rénovation ou de démolition, devront être conservées dans la nouvelle extension.

La suite du calendrier prévoit un premier crédit d'étude en 2026, suivi de la mise à l'enquête publique, sujette aux éventuelles oppositions. M. Desmet exprime l'espoir de voir le projet se concrétiser d'ici la fin de la décennie, avec une mise en service potentielle des nouveaux bâtiments à l'horizon 2028 ou 2029.

Mme Murisier reprend la parole afin de préciser qu'à ce jour, l'autorisation d'exploiter le site de Jongny n'est plus valable à partir de fin juin 2025, ce qui crée une situation particulièrement problématique et anxiogène pour la responsable pédagogique et son équipe. Une rencontre est prévue avec le SCAJE le 4 juillet 2025, notamment en raison de remarques formulées dans le dernier rapport de surveillance, pour lesquelles des réponses sont attendues.

Mme Murisier indique que la Municipalité a jusqu'ici évité d'investir dans des travaux de maintenance ou de mise à niveau, dans l'optique du projet de construction du nouveau collège. Cependant, il est désormais probable que certains travaux devront néanmoins être engagés pour répondre aux exigences réglementaires à court terme.

M. Rittmeyer demande si, une fois les projets de collèges réalisés à Corsier et Jongny, les besoins en crèches et en UAPE pour le cercle seront entièrement couverts, ou s'il subsistera encore des manques.

M. Desmet répond que la salle UAPE de Chardonne a récemment été rénovée pour répondre aux exigences de l'OAJE. À plus long terme, un projet est en cours pour créer une grande UAPE, plus fonctionnelle, qui intégrerait deux espaces distincts : l'un pour les petits, l'autre pour les plus grands. Ce projet est envisagé dans un horizon à 8 ans.

Concernant l'accueil préscolaire, il rappelle que M. Visinand avait été mandaté en son temps pour évaluer les besoins, et avait proposé la création de quatre crèches de 44 places. Une fois la crèche du Mont-Pèlerin ouverte, la couverture des besoins en matière de crèches sera considérée comme atteinte.

8. Interventions concernant la communication de la déléguée au Conseil d'Établissement

L'intervention de la déléguée a été transmise à tous les délégués. Mme Skinner est remerciée pour ce document complet et bienvenu.

La discussion est ouverte.

M. Forestier revient sur le point concernant le projet Eco-Schools. Il est mentionné qu'il « a été moins actif étant donné les circonstances » et demande ce que cela signifie.

Mme Skinner précise que c'est en raison du décès de la Doyenne.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Deparis demande ce qu'il en est des inscriptions aux semaines d'accueil d'été.

Mme Murisier répond que trois semaines de fonctionnement sont proposées : les deux premières directement après la fin de l'année scolaire, et une troisième juste avant la rentrée. La fréquentation est globalement similaire à celle de l'année précédente, voire légèrement supérieure. Elle précise que le nombre de places est limité, en fonction du taux d'encadrement, selon les mêmes critères qu'une UAPE classique. Si des places restent disponibles, les inscriptions seront ouvertes aux parents jusqu'à la fin. Tant qu'il y a des places, les enfants seront accueillis.

La nouveauté cette année est la demande de subvention, rendue possible grâce au statut de réseau.

M. Desmet complète en précisant que ces camps d'été permettent de poursuivre la formation de nos deux apprentis ainsi que de la nouvelle personne qui sera engagée, les semaines d'ouverture hors vacances ne suffisant pas.

Ces ouvertures estivales répondent aux besoins d'accueil identifiés, tout en s'appuyant sur du personnel déjà en poste, ce qui n'engendre pas de coûts supplémentaires.

Il souligne également l'intérêt de proposer une diversité de types d'accueil, ce qui est bénéfique pour la formation des apprentis.

Mme Jacomelli demande si les quatre UAPE sont par conséquent ouvertes cet été.

M. Desmet répond que seule l'UAPE de Corsier est ouverte durant l'été. Les parents amènent leurs enfants sur place, aucun transport n'est organisé, les transports scolaires n'étant pas en service pendant la période estivale. Il précise qu'aucune remarque n'a été formulée à ce sujet par les parents.

L'accueil est destiné aux enfants de la 1P à la 4P à Corsier. Pour les plus grands, la prise en charge est assurée par Egzeko, avec des activités organisées en extérieur. Il est également précisé que des activités extérieures sont proposées aux plus petits.

M. Forestier revient sur l'organisation des transports scolaires par M. Murisier, Doyen, et demande si les changements prévus auront une incidence sur le coût.

M. Paschoud répond qu'il n'y aura pas d'incidence financière.

La prochaine séance du Conseil intercommunal se tiendra le mercredi 24 septembre 2025, à 20h00, à Chardonne, salle du Conseil communal, rue du Village 19.

La parole n'est plus demandée. M. le Président clôt la séance à 21h12.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président



Tiago Ribeiro



La Secrétaire



Laurence Negro-Chochard

Annexe : Présentation de M. Visinand